

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DES 7 ET 8 FEVRIER

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
A ELABORER, LANCER, SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES
NECESSAIRES ET TOUS LES ACTES LIES A LA DEMARCHE
OPENDATA CORSICA AU TITRE DES MESURES TIC DES
PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS ET DU CONTRAT
DE PROJET 2007-2013 AU TITRE DU FEDER**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : lancement de l'initiative OPENDATA CORSICA.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

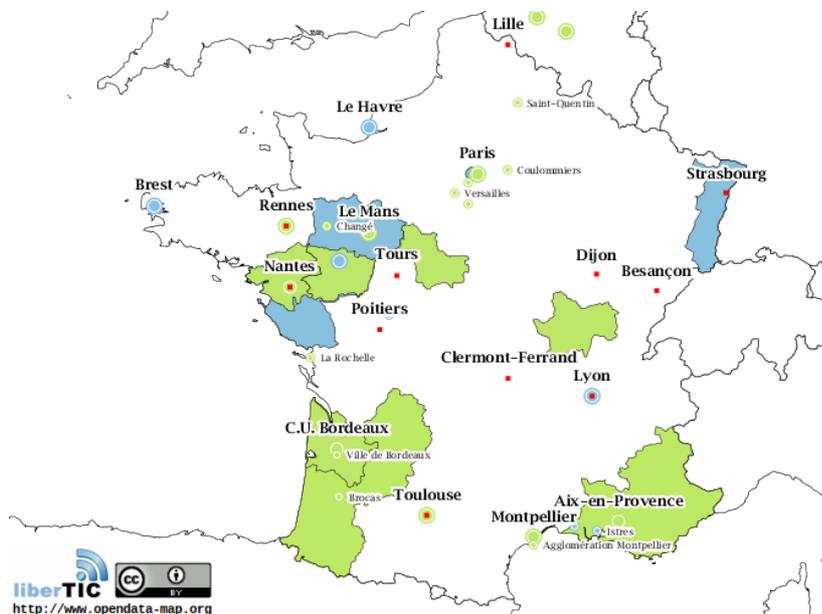
Lancement et financement de l'initiative d'ouverture des données publiques en Corse appelée **OPENDATA CORSICA**.

L'OUVERTURE DES DONNEES PUBLIQUES : UN ENJEU POUR LES COLLECTIVITES

L'ouverture des données publiques suscite de nombreuses initiatives qui animent aussi bien des actions au niveau national, européen, qu'international, ainsi que des projets de collectivités, notamment de grandes villes et de communautés urbaines. Elle interpelle de longue date l'administration au sens large, qu'elle soit d'Etat ou territoriale.

L'ouverture des données publiques n'est pas une option pour les acteurs publics : elle est rendue obligatoire par des directives européennes et une législation française qui en a fait un droit opposable. Mais cette ouverture constitue également, et surtout, une chance. En s'y engageant, les acteurs publics ont l'occasion de gagner en efficacité, de contribuer au développement économique et à l'amélioration de nombreux services aux habitants comme aux entreprises. Elle contribue à faire émerger des connaissances inédites sur un territoire, et enfin de partager les éléments de la décision publique avec une société civile qui le demande.

Il s'agit donc d'une véritable opportunité pour les territoires. Plusieurs territoires en Europe, et en France, montrent la voie : leur expérience a vocation à servir aux autres. La carte ci-après illustre les initiatives menées aujourd'hui en France continentale (en vert les projets opérationnels, en bleu ceux en cours, en rouge les initiatives citoyennes)



CONCEPTS D'OUVERTURE DES DONNEES PUBLIQUES ET OPENDATA

L'ouverture des données publique consiste à mettre à disposition des citoyens, des entreprises, des chercheurs, des associations et aussi d'autres acteurs, les masses de données numériques que l'action publique produit dans son activité au jour le jour : informations géographiques, statistiques, informations budgétaires financières, textes réglementaires, études, mesures, barèmes, informations administratives, annuaires, etc. Cette démarche vise à permettre la réutilisation de ces données par d'autres logiciels et applications afin d'améliorer les services rendus aux habitants ou en inventer de nouveaux, faire émerger de nouvelles connaissances, enrichir le débat public...

Le mouvement « Open Data » (ou « données ouvertes ») est une démarche plus large de publication de données numériques en ligne qui ne limite pas seulement aux données publiques. Un grand nombre de secteurs d'activités, ayant besoin de récolter et d'analyser des masses de données (la recherche, la statistique, le secteur de l'environnement, le journalisme, la culture, l'intelligence économique, la finance, l'urbanisme, la cartographie, pour ne citer qu'eux) ont développé depuis longtemps des pratiques de partage de données, selon des modalités propres. Il garantit leur libre accès et leur réutilisation par tous.

DONNEES PUBLIQUES : DEFINITION ET CONTEXTE JURIDIQUE

Aujourd'hui, tout acteur public utilise des Systèmes d'Information (SI) pour préparer ses décisions, produire ses services, évaluer ses actions. L'idée que ces données pourraient aussi bénéficier à d'autres (entreprises innovantes, associations, chercheurs, citoyens...) sous-tend la directive européenne sur la "réutilisation des données publiques" du 17 novembre 2003. Cette directive a été transcrite en droit français via l'ordonnance du 6 juin 2005 et du décret du 30 décembre 2005, créant un droit de réutilisation des « données publiques ». Dans ce cadre, les "données publiques", financées par l'impôt, doivent pouvoir être réutilisées par d'autres acteurs, au service de la qualité des services sur le territoire, de la croissance économique, de la connaissance et du débat démocratique.

En France, la loi considère la notion d'information publique, qui inclut les données, comme une information produite ou reçue *"dans le cadre de leur mission de service public, par l'État, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission"* [article 1 de la loi de 1978].

Les données produites par un opérateur privé dans le cadre d'une mission de service public, sont des données publiques. En revanche, les données qui participent à une mission de service public industriel et commercial ne sont pas a priori "publiques".

La loi française établit donc une obligation générale d'ouverture des données publiques, tout en prévoyant quelques exceptions :

- les données relevant de la vie privée,
- les données relevant de la sécurité nationale,
- les informations présentes dans des documents sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle.

Toutes les autres données publiques sont réutilisables de droit. La loi française est même allée plus loin que la directive européenne en créant un droit opposable à la réutilisation de ces données. Une administration ne peut s'opposer à la demande d'un acteur privé, quel qu'il soit, de voir ses données réutilisées. En cas de refus ou de non réponse, tout acteur privé, individu

ou organisation, peut saisir la CADA¹ dont le rôle est de "veiller à la transparence de l'action administrative et se prononcer sur les modalités de réutilisation des informations publiques" et qui constitue une véritable voie de recours précontentieuse.

PRINCIPES ET MOTIVATIONS D'UNE DYNAMIQUE OPENDATA EN CORSE

Si la réutilisation des données est un droit qui s'impose aux acteurs publics, la démarche OPENDATA en Corse (désignée ***OPENDATA CORSICA***) est une démarche volontariste de la Collectivité Territoriale de Corse afin de maîtriser, expérimenter et adapter l'approche au contexte insulaire.

Les motivations de la dynamique ***OPENDATA CORSICA*** se déclinent autour des principes fondamentaux d'une démarche d'ouverture des données publiques :

- **Transparence** : assurer une meilleure transparence de l'action publique et renforcer la confiance du citoyen en ses institutions ;
- **Participation** : garantir la participation citoyenne et du plus grand nombre d'acteurs à l'action publique à travers la création de services et d'applications numériques pour favoriser ainsi l'émergence de points de vue nouveaux, d'une plus grande implication citoyenne ;
- **Collaboration** : faire collaborer les acteurs d'un territoire autour de la valorisation des données issues de l'action publique et favoriser la création d'un cercle vertueux entre le citoyen, son administration et ses élus ;
- **Inclusion** : offrir des services issus des données publiques favorisant l'intégration et l'inclusion du plus grand nombre ;
- **Interopérabilité** : permettre l'interopérabilité des contenus et des informations issus de différentes institutions publiques en Corse ;
- **Innovation** : favoriser l'innovation par la transversalité et la superposition d'informations. L'ouverture des données permettra aux professionnels, aux bénévoles de créer de nouvelles représentation de l'information, de nouvelles connaissances, de nouveaux usages ;
- **Efficience** : Les données publiques sont ainsi valorisées au delà de l'utilisation interne par les institutions publiques. L'ouverture optimise ainsi le potentiel des données publiques au delà de leur usage traditionnel.
- **Economie** : Développer un modèle économique susceptible de conforter la filière TIC insulaire par la création de valeur autour des données publiques mises à disposition.

OPENDATA CORSICA s'attachera donc à ce que les données produites par la Collectivité Territoriale de Corse, ses agences et offices soient mises à disposition et valorisées par l'ensemble de la société insulaire (les chercheurs, enseignants pourront y trouver matière à nourrir leurs travaux et expériences, les développeurs informatiques pourront créer des services innovants utilisant ces données, les citoyens et journalistes y trouveront des informations brutes utiles à leur analyse, les entreprises pourront fournir une valeur ajoutée à ces données en créant de l'emploi et de la richesse en Corse).

Dans le même mouvement, OPENDATA CORSICA se préoccupera de fédérer l'ensemble des acteurs publics en Corse autour d'une démarche régionale d'ouverture des données publiques.

La démarche ***OPENDATA CORSICA*** aura pour vocation de donner libre cours à l'imagination des acteurs économiques et sociaux de l'île, pour qu'ils créent de nouveaux

¹ Commission d'Accès aux Documents Administratifs - <http://www.cada.fr/>

services, de nouvelles connaissances, de nouvelles interprétations à partir des données ouvertes des services publics mis à disposition.

Dans ce contexte, OPENDATA CORSICA entend assurer la diffusion des données publiques et stimuler la réutilisation de ces données pour créer un vrai processus d'innovation ouverte sur l'île.

Pour cela OPENDATA CORSICA agira sur 2 axes, d'un côté elle stimulera la demande de données pour que l'ouverture produise effectivement des résultats ; et de l'autre, elle orientera autant que faire se peut les réutilisateurs vers des usages socialement et économiquement féconds pour la Corse.

PRESENTATION DE LA DYNAMIQUE OPENDATA CORSICA

Par délibération N°12/107 AC du 05 juillet 2012, la Collectivité Territoriale de Corse s'associait au projet HOMER² dans le cadre du programme Européen MED 2S-MED11 -35.

Le projet HOMER affiche l'ambition de développer une véritable communauté d'acteurs de l'Open Data sur le bassin méditerranéen. Pour cela, il associe 19 partenaires issus de 8 pays³.

Pour la Corse, il représente une première base structurante à une initiative régionale d'ouverture des données publiques. Ainsi, au delà du projet HOMER, la mise en œuvre de la dynamique d'ouverture de données en Corse **OPENDATA CORSICA** réclame un plan d'action spécifique dont voici les principales caractéristiques :

→ **OPENDATA CORSICA** sera coordonnée par la Collectivité Territoriale de Corse.

OPENDATA CORSICA s'attachera à l'ouverture des données publiques disponibles au sein de la CTC ou des agences et offices qui en dépendent et des institutions publiques qui lui sont rattachées (l'annexe 1 décrit les jeux de données susceptibles d'être mobilisés).

→ Au regard de l'expérience menée, de la maturité des acteurs publics, la démarche à vocation à s'élargir progressivement à l'ensemble des données publiques disponibles en Corse.

→ Un portail régional des données ouvertes sera créé. Il mettra à disposition l'ensemble des données publiques ouvertes de Corse et deviendra ainsi le point d'entrée identifié de l'ouverture des données publiques régionales.

→ Des appels à projets et des concours concernant la création de services à partir des jeux de données mis à disposition sur le portail régional seront lancés afin de stimuler la mobilisation des développeurs en région (qu'ils soient étudiants, entreprises, associations ...) ou au delà.

→ **OPENDATA CORSICA** participera à la valorisation des services numériques produits auprès du public et des acteurs régionaux au sens large.

² Harmonising Open Data in the Mediterranean through Better Access and Reuse of Public Sector Information

³ Italie: Région Piémont (chef de file), CSI-Piemonte, Région Sardaigne, Région Emilie Romagne, Région Vénétie Grèce: Administration Décentralisée de Crète, Université de Crète, Greek Free Open Source Software Society, Chypre: Sewerage Board of Limassol. Espagne: Funditec, Sociedad De Desarrollo Medioambiental De Aragon, Agencia de Gestión Agraria y Pesquera de Andalucía. Malte: Association des conseils locaux de Malte. Slovénie: Geodetic Institute of Slovenia. Monténégro: Université de la Méditerranée. France: Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Institut de la Méditerranée, Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), Collectivité Territoriale de Corse.

→ **OPENDATA CORSICA** sera en mesure d'encadrer des initiatives visant à ce que les citoyens puissent également contribuer à enrichir les données publiques.

→ **OPENDATA CORSICA** se propose d'articuler, de fédérer et d'animer les différents projets des collectivités insulaires autour d'une dynamique régionale d'ouverture des données.

PLAN D'ACTION PROPOSE POUR LA DEMARCHE OPENDATA CORSICA

En mobilisant l'ingénierie disponible au sein des services de la CTC, le plan d'action proposé pour **OPENDATA CORSICA** se veut pragmatique et progressif. C'est pour cela que la démarche sera initiée dans un mode expérimental afin de prendre le temps de l'analyse et de l'adaptation de la démarche au contexte insulaire. Ainsi, **OPENDATA CORSICA** s'organise autour de 2 phases principales:

- **PHASE 1 (2013 à T1 2014⁴)** : Démarche d'expérimentation d'**OPENDATA CORSICA** sur un périmètre choisi des données issu de la Collectivité Territoriale de Corse, de ses agences et offices. Cette phase se décompose en différentes étapes :
 1. Initiation de la démarche OPENDATA CORSICA stimulation, identification des pionniers,
 2. Identification des données cibles autour d'un corpus thématique (économie, citoyenneté, environnement, infrastructures, transport et déplacement, culture-patrimoine, emploi, formation, tourisme, développement durable...), choix du cadre juridique de réutilisation.
 3. Création d'un site dédié et ouverture des premiers jeux de données.
 4. Organisation d'un évènement dédié à la création de nouveaux services à partir des données collectées et production des premiers services numériques associés.
 5. Premières prises de contact avec les autres acteurs publics producteurs de données ou initiatives OPENDATA en Corse.
- **Retour d'expérience PHASE 1 (T2-T3 2014⁵)**: La phase 1 étant en mode expérimentation, cette phase permettra d'évaluer les retombées, de prévoir les impacts potentiels et d'appliquer les correctifs et ajustements pertinents. Elle permettra en outre d'identifier plus précisément les acteurs publics susceptibles de rejoindre la démarche.
- **PHASE 2 (à partir de T4 2014)** : Elargissement de la démarche **OPENDATA CORSICA** à d'autres collectivités et institutions publiques :
 1. Identification des initiatives et des référents dans les collectivités ou les institutions publiques afin de constituer un groupe de travail,
 2. Travail commun au sein du groupe de travail **OPENDATA CORSICA** et définition d'une charte commune **OPENDATA CORSICA**,
 3. Evolution et enrichissement du portail **OPENDATA CORSICA** de nouvelles données,
 4. Organisation d'événements récurrents dédiés et de concours pour le développement d'applications et de services à partir des données du portail régional.

⁴ Période indicative.

⁵ Période indicative.

Nota : en parallèle, les travaux dans le cadre du projet HOMER permettront à la Collectivité Territoriale de Corse de définir les aspects techniques relatifs au portail régional Open Data Corsica et aux formats des données ouvertes mises à disposition et de préciser le type de licence d'utilisation portant sur les données mises à disposition.

GOUVERNANCE D'OPENDATA CORSICA

La gouvernance du projet OPENDATA CORSICA doit être agile. Elle s'organise selon le schéma suivant :

Pour la phase 1 du projet

Un groupe de travail sera désigné par le Conseil Exécutif de Corse. Le groupe de travail pourra se réduire ou s'élargir en fonction du choix des thématiques ciblées pour le recueil de données.

Le groupe de travail rendra compte de ses travaux au Président du Conseil Exécutif (ou son représentant) qui validera les orientations qui lui seront proposées pour les présenter s'il y a lieu au Conseil Exécutif de Corse.

Le Président pourra se faire entourer des personnes de son choix pour étudier les propositions du groupe de travail.

Pour la phase 2

Dès l'amorçage de la Phase 2 du projet (ou en amont s'il y a lieu) Le Président du Conseil Exécutif pourra désigner un comité de suivi élargi associant les institutions publiques, collectivités désireuses d'ouvrir leur données.

Ces collectivités, une fois associées au comité de suivi, désigneront au sein du groupe de travail leur représentant.

Une charte de l'OPENDATA CORSICA sera alors élaborée et finaliser en commun afin de fixer les ambitions collectives en terme d'ouverture des données en Corse, la gouvernance, et les règles communes d'ouverture et de mise à disposition des données.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMARCHE (PERIODE 2013-2014)

Le plan de financement de la Phase 1 et 2 du projet OPENDATA CORSICA pour la période 2013-2014.

Coût total HT	financement FEDER demandé (50%)	Coût TTC sur BP 2013 ou BS
120 000 €	60 000 €	145.000 €

Décomposition indicative des postes de dépenses (s'ajustera au fil du déroulement du projet)

Création du portail et mise en ligne des données (HT)	Communication et organisation d'évènements autour d'Opendata CORSICA (HT)
80.000€	40.000€

CONCLUSION

Afin d'initier la démarche OPENDATA CORSICA il est demandé :

- **d'approuver le présent rapport.**
- **d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à :**
 - **Lancer la démarche OPENDATA CORSICA telle que décrite dans le présent rapport.**
 - **Ouvrir les lignes budgétaires nécessaires à la mise en œuvre financière du projet OPENDATA CORSICA et réaliser les demandes de financement correspondantes.**
 - **Mettre en œuvre les procédures relatives aux marchés publics afférents à la démarche OPENDATA CORSICA.**
 - **Mettre en œuvre les procédures d'appels à projets et de concours afférents à la démarche OPENDATA CORSICA.**

**ANNEXE 1 : EXEMPLE INDICATIF DES DONNEES SUSCEPTIBLES D'ETRE
OUVERTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE, SES
AGENCES ET OFFICES AINSI QUE LES ORGANISMES PUBLICS QUI LUI SONT
RATTACHES.**

Structure	Domaine	Exemple de données
CTC	Budget	Budgets primitifs Comptes Administratifs Listes des marchés publics
	Infrastructures	Cartographie forêts territoriales Cartographie routes territoriales Cartographie du chemin de fer Cartographie emprises CTC. Données de trafic sur réseau routier. Données des chantiers d'infrastructures CTC.
	Administration	Implantations et bâtiments de la CTC. Organigramme et adresses des services (sans information nominative).
	Territorialisation	Etudes territoriales, cartographie des territoires.
	Assemblée de Corse	Liste des délibérations, CR session.
	Cartographie	Autres données cartographiques mutualisables disponibles au sein de la CTC.
CTC, FRAC, Musée de la Corse, ...	Patrimoine	Localisation des sites à valeur patrimoniale, Fonds patrimoine, collections...
	Aménagement numérique	Emprise des Réseaux Haut Débit, Emprise Réseaux Téléphonie mobile, Emprises Réseau TNT. Données baromètre TIC. Données statistiques sur les aides TIC.
OEC	Environnement	Donnée environnementales cartographiques ou non issues de l'observatoire de l'environnement.
OEHC	Eau	Cartographie réseaux eau brut et infrastructures, Statistiques consommation eau brut . données statistique sur capacité d'eau brut.
ODARC	Agriculture	Cartographie zones agricoles, typologie des exploitations, données statistiques de productions agricoles, données statistiques sur les aides agricoles.
ADEC et GIP corse Compétence	Economie et entreprise	Données issues d'études économiques. Données statistiques sur les aides économiques attribuées. Données statistiques issues des pôles d'excellence (Aéronautique, nautisme ...). Cartographie des zones d'activités. Typologie des entreprises.
ATC	Tourismes	Données issues de l'observatoire du Tourisme
OTC	Transport	Données de flux sur les transports aériens, Données de flux sur les transports maritimes. Données issues de l'observatoire des transports.

